LADEPECHE.fr

Refus d'obtempérer à Toulouse : un policier tire sur un chauffard qui refusait de s'arrêter et lui fonçait dessus

La police est intervenue sur place, l'un des agents aurait ouvert le feu / DDM

Faits divers, Haute-Garonne, Justice

Publié le 20/08/2023 à 23:51 , mis à jour le 21/08/2023 à 10:44

Rémi Buhagiar

Ce dimanche 20 août au soir, un automobiliste aurait tenté d'écraser des policiers après avoir refusé d'obtempérer à Toulouse. Un des fonctionnaires aurait ensuite ouvert le feu pour l'arrêter. Le chauffard serait blessé à l'épaule.

Que s'est-il passé ce dimanche 20 août soir, avenue de Grande-Bretagne, à Toulouse ? Des riverains assurent avoir entendu au moins un coup de feu. D'après nos informations, un homme aurait été blessé à l'épaule par un tir.

Selon des témoins, tout aurait commencé vers 22h30, à proximité de l'Hopital Purpan. À cette heure tardive, une patrouille de police aurait remarqué la présence suspecte d'une berline blanche. Mais quand les forces de l'ordre ont voulu procéder à un contrôle de routine, le conducteur de ce véhicule a refusé de s'arrêter. Il aurait alors foncé en direction des agents de police à deux reprises, au risque de les blesser grièvement. L'un des fonctionnaires aurait alors ouvert le feu. Au moins un projectile se serait ensuite logé dans l'épaule du chauffard, avant qu'il stoppe son automobile.

Après l'avoir sorti de sa voiture, le suspect a été conduit aux urgences du CHU pour recevoir des soins. Hier soir, sa vie n'était pas en danger.

Sollicités peu après 23h30, ni le parquet ni la police nationale n'ont confirmé ou commenté ces faits. Les constatations sur place ne font que commencer. S'il se confirme qu'un policier a ouvert le feu, cet agent va devoir s'expliquer vraisemblablement dans le cadre d'une garde à vue. Le conducteur blessé va devoir également être auditionné lorsqu'il sera soigné.

Voir les commentaires

Les commentaires (123)

bernardpalissy Il y a 2 jours Le 22/08/2023 à 15:21

"vraisemblablement dans le cadre d'une garde à vue" Vraisemblablement pas, plutôt. Pour un policier comme pour un autre la gav est une mesure rare.

RÉPONDRE

SIGNALER UN ABUS

Yes-no Il y a 2 jours Le 21/08/2023 à 21:49

Les flics, ceux qui font bien leur travail, comme c'est le cas ici, devraient avoir le même statut que les juges et magistrats qui n'ont aucune responsabilités pénales lorsqu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions.
Un policier qui va bosser risque de tout perdre, avoir une plainte, faire de la prison, et être licencié avec un casier judiciaire, devoir payer une pension et des préjudices. C'est toute sa